



LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-
N° 65/2023
Page 1/2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 17

Date de convocation du Comité : 3 octobre 2023

| TITULAIRES PRESENTS : | | | |
|--------------------------|--------------------------------|-----------------------------|----------------------|
| Mesdames | VERGNES Magali | Conseil Départemental 11 | |
| | VIEU Brigitte | SIAH Fresquel | |
| Messieurs | MÉNASSI Eric | SM Aude Centre | |
| | DEMANGEOT François | SIAH Fresquel | |
| | AZAIS DE VERGERON Gilles | SIAH Fresquel | |
| | JAMMES Michel | SB Berre et Rieu | |
| | BARDIES Pierre | SMAH Haute Vallée de l'Aude | |
| | ARAGOU Christian | SMAH Haute Vallée de l'Aude | |
| | CASATO Didier | SB Berre et Rieu | |
| | GUICHOU Jean Régis | SMAH Haute Vallée de l'Aude | |
| | MAGRO Christian | SM Aude Centre | |
| | FABRE Alain | SM Aude Centre | |
| | BARTHES Jean Pierre | SM Aude Centre | |
| | VERGE Jean Luc | SIAH Fresquel | |
| | DEVIC Bernard | SIAH Corbières Maritimes | |
| TITULAIRES REPRESENTES : | | | |
| | IZARD Alain (SB Berre et Rieu) | représenté par | MONTLAUR Jean Claude |
| | BELARD Xavier (SMDA) | représenté par | LACOMBE Gérard |

M. Jean Régis GUICHOU a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Approbation des conventions opérationnelles avec l'EPF

Vu, la délibération prise le 9/12/2022, approuvant le protocole de territoire signé entre le SMMAR et l'EPF, afin d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle du PAPI 3 Aude,

Considérant, que ce protocole de territoire fixe les objectifs et principes généraux et environnementaux de la collaboration entre l'EPF et le SMMAR,

Il est proposé d'autoriser le Président à signer les conventions opérationnelles qui en découlent, pour le projet suivant :

- **Communes de Luc sur Orbieu et Boutenac : « Opération de gestion des écoulements- travaux d'aménagement hydraulique- bassin écrêteur de crues- cours d'eau du Tourrenc et du Binasso »**
Cette convention a pour objet l'acquisitions foncières sur le périmètre repartit le long du Tourrenc et du Binasso et sur les communes de Luc sur Orbieu et Boutenac.
L'objectif est la mise en œuvre opérationnelle de l'aménagement du bassin écrêteur de crue efficace jusqu'à la crue d'occurrence centennale.

Cette convention est conclue pour une durée de 8 ans.

Le Comité Syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

APPROUVE, la convention opérationnelle décrite ci-dessus, avec l'EPF

AUTORISE le Président à signer cette convention et tout document se rapportant à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.*

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr